Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_1-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_1_020_7.1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 une note de cadrage a été rédigée à destination des Vice-présidents, commissions et des services de Couesnon Marches de Bretagne.

Les principales orientations de cadrage budgétaires 2026 ont été les suivantes :

Pour le fonctionnement :

- Etudes des pistes d'économie possibles et d'efficience des dépenses et/ou d'optimisation des ressources (note argumentée)
- Réduction des dépenses par rapport au BP 2025
- Effectifs constants pour les emplois permanents
- Information sur les perspectives d'évolution pluriannuelles

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_1-DE

- Subventions associations : Une vigilance particulière devra être apportée d'une part aux réserves bancaires des associations demandeuses et d'autre part à l'effet levier des subventions accordées Nécessité impérieuse d'avoir des comptes de résultats fiables : la plupart des associations produisent uniquement des comptes certifiés de leurs présidents, seuls les organismes suivants versent un compte certifié d'un comptable : La Mission Locale, l'APPAC et le Village(voire l'Office de Tourisme).

  Chaque association ayant une subvention communautaire de 23 K€ ou +/an devra produire des comptes attestés par un comptable

- Arrondis proscrits

Pour l'investissement :

- Emprunts nouveaux : 1 million d'€ maximum
- Mise en place d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP)
- Programmation pluriannuelle
- Chiffrage des coûts de fonctionnement
- Optimisation de la recherche des subventions
- Présentation des projets suivant la maquette fournie

Le calendrier de préparation budgétaire 2026 est le suivant :

Début novembre 2025 : mise en place effective du logiciel MANTY et diffusion des maquettes budgétaires

15 décembre 2025 à 18h : Commission Finances - RH

Jusqu'au 19 décembre 2025 : travail des budgets en commission thématiques et proposition budgétaires + proposition des restes à réaliser

Mardi 13 janvier 2026 à 18h : commission finances – préparation du DOB 2026

Jeudi 15 janvier 2026 à 9h15 : Bureau Communautaire élargi aux maires – DOB

27 janvier 2026 : Conseil Communautaire DOB

29 janvier 2026 à 9h : Bureau Communautaire élargi aux maires

Du 28 janvier au 11 février 2026 : rencontres directions + arbitrages

12 février 2026 à 9h : Bureau Communautaire élargi aux maires : CFU 2025 + arbitrage subventions

24 février 2026 à 9h : Bureau Communautaire élargi aux maires : Budgets 2026

10 mars 2023 à 18 h30 : Conseil Communautaire vote des Budgets 2026

NB : une date de réunion de la Commission Finances est à programmer pour l'examen des budgets.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_1-DE

Après présentation de ces éléments méthodologiques et calendaires, il est rappelé qu'en application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, **un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.**

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de Couesnon Marches de Bretagne a été établi pour servir de support au débat.

Le document de Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 est transmis en annexe de la note.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil Communautaire sont invités à s'exprimer sur les orientations budgétaires 2026.

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-le Président en charge des finances, propose de :

- **Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;**

- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire.**

Après en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 tel que présenté par Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président en charge des Finances.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_1-DE